

PROGRAMME DE FORMATION
SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL
Maintien et actualisation des compétences (Recyclage)

Public visé :

- Salarié d'entreprise privée ou publique

Prérequis d'accès à la formation :

- Etre titulaire du Certificat de sauveteur secouriste du travail
- Savoir lire et écrire
- Etre âgé de 18 ans

Objectifs de la formation :

- A l'issue de la formation, les participants auront consolidé leur capacité à intervenir face à une situation d'accident du travail et à mettre en application leurs compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans leur entreprise.

Durée :

- 1 jour soit 7 heures

Nombre de participants :

- Minimum 4 et maximum 10 participants par session

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques
- Echanges d'expériences
- Exercices pratiques en salle (possibilité de réaliser quelques mises en situation en atelier)

Modalités d'évaluation :

- Evaluation formative tout au long de la formation
- Grille certificative selon référentiel INRS

Formalisation à l'issue de la formation :

- Attestation de la formation
- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail - Validation pour 24 mois

Dates et lieux de la formation :

- A définir avec l'organisme de formation

Contenu de la formation :

- ⇒ Présentation du formateur, du programme de formation et des conditions de certification
- ⇒ Présentation des stagiaires

Retour d'expériences sur les actions menées par les SST

- ⇒ Actions de secours
- ⇒ Actions de prévention

La prévention des risques professionnels : Rappels

- ⇒ Le cadre juridique de l'intervention d'un Sauveteur Secouriste du Travail
- ⇒ La prévention des risques professionnels : les obligations de l'employeur et des salariés, les principes généraux de prévention, notions de prévention, accident de travail et maladie professionnelle, enjeux
- ⇒ Les procédures internes et les documents relatifs à la prévention (DU)
- ⇒ Les limites de son intervention

Actualisation des compétences du SST : les changements dans les référentiels

Rappels techniques : à partir de mises en situation simulées d'accident

- ⇒ Protéger
- ⇒ Examiner
- ⇒ Alerter ou faire alerter
- ⇒ Secourir la victime
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint d'un malaise
 - La victime se plaint de brûlures
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas mais elle respire
 - La victime ne répond pas et ne respire pas

Réactualisation des connaissances

Le certificat de SST est valable 24 mois. Avant la fin de la période de validité, le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.